

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 4 juin 2018 à 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville

PRÉSENTS :

M.	Marc Richard	Maire
M.	Éric Friolet, conseiller	district # 1
M.	Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme	Éliane Champigny conseillère	district # 3
M.	Tony Côté, conseiller	district # 4
M.	Dave Simard, conseiller	district # 5
M.	Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

À 19h00, le maire, Monsieur Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5753-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 3.B. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2018
 - 3.C. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2018
 - 3.D. Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2018
 - 3.E. Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter
4. Résolutions
 - 4.A. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2017
 - 4.B. La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) - Rapport suite à la visite d'inspection
 - 4.C. Gala reconnaissance école Curé-Hébert - Invitation

- 4.D. Véloroute des bleuets - Protocole d'entente pour la commercialisation saison 2018
- 4.E. Véloroute des bleuets - Protocole d'entente pour l'entretien du réseau associé Horst de Kénogami saison 2018
- 4.F. Soumission pour la fourniture d'enseignes de rues
- 4.G. Règlement 469-2015 - Autorisation déboursés travaux réfection Hôtel de Ville
- 4.H. Travaux publics - Acquisition de fournitures pour la réparation de ponceaux
- 4.I. Dépôt de la 30^{ième} liste des nouveaux arrivants
- 4.J. Office municipal d'habitation (OMH) - Dépôt des états financiers 2015
- 4.K. Travaux publics - Réparation camion Volvo
- 4.L. Embauche journalier saisonnier
- 4.M. Règlement 491-2017 - Paiement de la participation financière pour la réfection de la toiture de Centre Communautaire
- 4.N. Adoption du règlement # 503-2018 décrétant une tarification pour les biens et services municipaux fournis par la municipalité d'Hébertville
- 4.O. Fédération Québécoise des municipalités (FQM) - 77^{ième} congrès
- 4.P. Associations de villégiature - Versement de l'aide financière 2018 pour l'entretien des chemins
- 4.Q. Frais de représentation et de déplacement des élus municipaux - Congrès, colloque et formation

5. Correspondance

- 5.A. Remerciements
 - 5.A.1. Festiballe
- 5.B. Office des personnes handicapées du Québec - Semaine Québécoise des personnes handicapées
- 5.C. Ministre responsable des Aînés - Reconnaissance Municipalité amie des aînés
- 5.D. Ministère de la Justice - Médiateur non disponible - Dossier 160-32-700156-180
- 5.E. Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean - Assemblée générale annuelle 2017-2018
- 5.F. Canadian National (CN) - Édition 2018
- 5.G. Corporation d'innovation et développement Alma - Lac-Saint-Jean-Est - Dépôt du rapport annuel 2017
- 5.H. Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) - Dépôt du rapport annuel 2017

6. Loisirs et culture

- 6.A. Fonds de développement du territoire - Dépôt de projet sentier de motoneige
- 6.B. Fonds de développement du territoire - Dépôt de projet sentier de Quad
- 6.C. Réaménagement de la salle Multifonctionnelle - Offre de services
- 6.D. Terrain de balle - Réfection de l'avant-champ
- 6.E. Programme nouveaux horizons - Dépôt d'un projet de réaménagement de la salle Multifonctionnelle
- 6.F. Avis de motion - Règlement # 504-2018 modifiant le règlement # 451-2014 se rapportant aux usagers du terrain de camping
- 6.G. Premier projet de règlement # 504-2018 modifiant le règlement # 451-2014 se rapportant aux usagers du terrain de camping

- 6.H. Revêtement extérieur du pavillon d'accueil du Mont Lac-Vert - Travaux supplémentaires
- 6.I. Sécurité piétonnière - Achat de bollards

7. Urbanisme

- 7.A. Demande d'autorisation à la CPTAQ - 906, rang Caron
- 7.B. Demande d'autorisation à la CPTAQ - Chemin de la Meunerie
- 7.C. Demande de certificat d'autorisation PIIA - 232, rue Turgeon
- 7.D. Demande de dérogation mineure -118 chemin du Ruisseau
- 7.E. Vente de terrain lot 4 685 514 du cadastre du Québec

8. Dons et subventions

- 8.A. Mouvement Action chômage Lac-Saint-Jean - Campagne de financement 2018-2019
- 8.B. Festival du bleuet - Invitation
- 8.C. Société d'Alzheimer - Assemblée générale annuelle
- 8.D. Table régionale de concertation des aînés Saguenay-Lac-Saint-Jean (TRCA)- Présentation du plan d'action 2018
- 8.E. Popote roulante des Cinq Cantons - Demande de gratuité de la salle Multifonctionnelle
- 8.F. Popote roulante des Cinq Cantons - Invitation

9. Rapport des comités

10. Affaires nouvelles

10.A. _____

10.B. _____

11. Liste des comptes

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2018

5754-2018

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2018.

3.C. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2018

5755-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2018, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

3.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2018

Aucun commentaire soulevé.

3.E. DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Aucun document déposé.

4. RÉSOLUTIONS

4.A. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2017

ATTENDU QUE le MTMDET a versé une compensation de 113 417 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

5756-2018

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité d'Hébertville informe le Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4.B. LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) - RAPPORT SUITE À LA VISITE D'INSPECTION

CONSIDÉRANT la visite des installations municipales par la conseillère en gestion des risques, sécurité incendie et des lieux de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) le 15 mai 2018;

CONSIDÉRANT le rapport produit suite à la visite et les recommandations formulées;

5757-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale par intérim à procéder à la mise en application des recommandations présentées par la MMQ selon le rapport déposé le 28 mai 2018.

4.C. GALA RECONNAISSANCE ÉCOLE CURÉ-HÉBERT - INVITATION

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour le Gala Reconnaissance de l'école Curé-Hébert qui a eu lieu le 24 mai dernier et pour lequel le maire M. Marc Richard était présent pour la remise officielle d'une bourse;

5758-2018

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder l'aide financière demandée à titre de bourse aux élèves méritants au montant de 200 \$ pour l'année scolaire 2017-2018.

4.D. VÉLOROUTE DES BLEUETS - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA COMMERCIALISATION SAISON 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est associée à la «Véloroute des bleuets» par le «Horst de Kénogami»;

CONSIDÉRANT le renouvellement du protocole d'entente associé au «Horst de Kénogami» concernant la commercialisation;

5759-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater le Maire et la direction générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville les documents permettant le renouvellement du protocole - Réseau associé «Horst de Kénogami» pour la commercialisation saison 2018.

4.E. VÉLOROUTE DES BLEUETS - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ASSOCIÉ HORST DE KÉNOGAMI SAISON 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est associée à la «Véloroute des bleuets» par le «Horst de Kénogami»;

CONSIDÉRANT le renouvellement du protocole d'entente associé au «Horst de Kénogami» concernant l'entretien;

5760-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater le Maire et la direction générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité d'Hébertville les documents permettant le renouvellement du protocole - Réseau associé «Horst de Kénogami» pour l'entretien saison 2018.

4.F. SOUSSION POUR LA FOURNITURE D'ENSEIGNES DE RUES

CONSIDÉRANT que certaines enseignes indiquant le nom des rues sont en mauvais état;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est dotée en 2007 d'un plan de signalisation afin de conserver

une uniformité pour les enseignes sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la sécurité publique de localiser facilement les rues;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires prévus à cet effet;

5761-2018

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De procéder à l'achat de 17 enseignes au coût de 1 796,15 \$ plus les taxes applicables chez Impressions Thibeault & Associés selon la soumission datée du 1^{er} juin 2018.

Le matériel réfléchissant des enseignes est composé d'Oracal 565ORA 5ml garanti 7 ans et le laminage d'Oracal 290GF UV garanti 4 ans.

4.G. RÈGLEMENT 469-2015 - AUTORISATION DÉBOURSÉS TRAVAUX RÉFECTION HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT les travaux de rénovations réalisés à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont prévus à même le règlement 469-2015;

5762-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement des factures 033423 et 033456 d'Ultime Décor au coût respectivement de 2 047,11 \$ et 3 876,74 \$ taxes incluses à même le fonds du règlement 469-2015.

4.H. TRAVAUX PUBLICS - ACQUISITION DE FOURNITURES POUR LA RÉPARATION DE PONCEAUX

CONSIDÉRANT que certains travaux sur des ponceaux sont requis pour une question de sécurité;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef d'équipe aux travaux publics sur le type de ponceau requis;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des travaux publics;

5763-2018

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De procéder à l'achat de 3 ponceaux au coût de 4 796,71 \$, taxes incluses, chez Produits Municipaux Sag-Lac inc. selon la soumission SL18 119. Le tout sera défrayé à même le fonds Carrières et sablières.

4.I. DÉPÔT DE LA 30^{ÈME} LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

5764-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

65	M. Pierre Bernier	736, rue La Barre
66	Mme Cynthia Bouchard et M. Benjamin Larouche	434, rue Turgeon
67	Mme Karen Rudd et M. Guy Thivierge	740, rang 3
68	M. Pierre-Luc Tremblay	211, rue Pelletier
69	M. Pierre Tremblay	166, chemin de la Source

D'accepter la 30^{ième} liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

4.J. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2015

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2015 de l'Office Municipal d'Habitation d'Hébertville (OMH) datés du 2 mai 2018;

CONSIDÉRANT la contribution financière de 10 % du déficit de cet organisme;

5765-2018

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt des états financiers de l'OMH d'Hébertville au montant de 140 453 \$ pour l'année 2015. La Municipalité s'engage à payer 10 % du déficit déposé soit 14 045 \$.

4.K. TRAVAUX PUBLICS - RÉPARATION CAMION VOLVO

CONSIDÉRANT que certaines réparations sur le camion Volvo étaient nécessaires pour une question de sécurité;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef d'équipe aux travaux publics sur le type d'intervention requise;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires pour procéder à une telle réparation;

5766-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la réparation majeure sur le camion Volvo selon la facture BC51782 chez Camions MSF Saguenay au coût de 7 827,38 \$ taxes incluses

4.L. EMBAUCHE JOURNALIER SAISONNIER

CONSIDÉRANT la résolution 5727-2018 relative à un appel de candidatures pour le poste de journalier;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été mandaté pour rencontrer les candidats retenus pour une entrevue;

5767-2018

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'embaucher monsieur Michel Girard selon les recommandations du comité de sélection à titre de journalier selon la classe d'emploi #2 échelon 1 pour une période d'essai de 6 mois selon les dispositions de la convention collective de travail des employés municipaux d'Hébertville.

4.M. RÈGLEMENT 491-2017 -PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire d'un bâtiment connu comme étant le Centre communautaire d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est adjacent à l'école St-Joseph d'Hébertville, propriété de la Commission scolaire Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Lac-Saint-Jean utilise le Centre communautaire d'Hébertville pour l'école St-Joseph d'Hébertville;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de céder ce bâtiment à la Commission scolaire Lac-Saint-Jean en échange de quoi la Commission scolaire cède un terrain à la municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire Lac-Saint-Jean d'acquérir de la municipalité la propriété du bâtiment et de céder en échange un terrain déjà utilisé par la municipalité, mais propriété de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la toiture du Centre communautaire d'Hébertville était dans un état tel qu'elle devait être refaite en entier;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Lac-Saint-Jean consent à acquérir la propriété du Centre communautaire d'Hébertville conditionnellement à ce que la toiture soit préalablement refaite en partie aux frais de la Municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité consent à ce que la toiture du Centre communautaire d'Hébertville soit refaite en partie à ses frais avant que ledit bâtiment soit cédé à la Commission scolaire Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE suivant les dispositions prévues à l'article 7 du Code municipal du Québec, la Municipalité d'Hébertville peut acquérir, construire et aménager sur son territoire des immeubles qui peuvent être loués ou aliénés à titre gratuit ou onéreux, en tout ou en partie, au profit d'une commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt 491-2017 décrétant une

dépense de 150 000 \$ et un emprunt du même montant afin d'assumer le coût de la réfection de la toiture de la bibliothèque municipale à être transférée à la Commission scolaire Lac-Saint-Jean Est;

5768-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de la facture 722-00518 de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean au montant de 116 373,91 \$ taxes incluses. Les coûts seront défrayés à même le fonds du règlement 491-2017.

4.N. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 503-2018 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS PAR LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c. F-2.1) permet aux municipalités de décréter par règlement que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville désire se prévaloir de ce moyen;

CONSIDÉRANT QU'il est juste et équitable que les biens, activités ou services offerts par la municipalité d'Hébertville soient financés par ceux qui le requièrent;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Hébertville tenue le 7 mai 2018;

5769-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le règlement # 503-2018, tel que rédigé et déposé :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'application du présent règlement est confiée à chacun des départements de la municipalité d'Hébertville selon leurs champs de compétence.

ARTICLE 3 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet d'établir un mode de tarification afin de financer les biens, les services et les activités de la municipalité d'Hébertville.

ARTICLE 4 PORTÉE DU RÈGLEMENT

Les particuliers, entreprises, corporations, villes et organismes publics (société d'État, ministères), requérant des informations, des services donnés par les différents services de la municipalité d'Hébertville sont facturés selon leur réquisition conformément à la tarification établie au présent règlement.

ARTICLE 5 CONDITIONS PRÊTS ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL ET LOCAUX

Les prêts d'équipement, de matériel et de locaux propriété de la Municipalité ou loués sous protocole d'entente sont autorisés que si lesdits équipements, matériels et locaux sont utilisés à l'intérieur des limites de la Municipalité et pour les fins exclusives des citoyens et des organismes accrédités de la municipalité d'Hébertville, à l'exception des ententes intermunicipales.

ARTICLE 6 CONTRAT DE LOCATION

Lors de la location des équipements, matériels ou locaux, le locataire devra signer un contrat de location ou un document constatant le ou les équipements loués et leur état.

ARTICLE 7 RETOUR EN RETARD

Le tarif prévu au présent règlement s'appliquera pour la durée de location. Si le matériel, les équipements ou les locaux loués ne sont pas rapportés ou disponibles à la date et à l'heure limites pour lesquelles ils ont été loués, un tarif supplémentaire égal au tarif fixé pour chaque journée de location sera ajouté et payable par le locataire.

Pour l'application du présent article, constituera un jour de retard le fait de ne pas rapporter le matériel et/ou équipement la journée même à la date limite.

ARTICLE 8 BON ÉTAT

Le matériel, les équipements et locaux loués devront être remis à la Municipalité dans le même état où ils étaient lors de la location. Si le matériel est endommagé, brisé ou détruit, la Municipalité pourra facturer le coût de la réparation ou du remplacement du bien au locataire.

ARTICLE 9 PAIEMENT DES SOMMES EXIGIBLES

Toute somme exigible est payable avant la délivrance du bien ou du service requis.

Dans le cas où la Municipalité n'a pu percevoir le tarif fixe au préalable, la personne responsable du paiement devra l'acquitter dans les trente (30) jours suivants la réception d'une facture à cet effet.

ARTICLE 10 TAXES FONCIÈRES

Le tarif pour la location de matériel, équipement et locaux, tel que décrété par le présent règlement est assimilable à une taxe foncière dans les cas prévus par la loi.

ARTICLE 11 TARIFICATION

Article 11.1 Tarifs administration générale, trésorerie et service du greffe

Les tarifs applicables par l'administration, la trésorerie et le service du greffe sont ceux apparaissant à l'Annexe « A ».

Article 11.2 Tarifs services des travaux publics et de l'hygiène du milieu

Les tarifs applicables par le service des travaux publics et de l'hygiène du milieu sont ceux apparaissant à l'Annexe « B ».

Articles 11.3 Tarifs services des loisirs et de la culture

Les tarifs applicables par le service des loisirs et de la culture sont ceux apparaissant à l'Annexe « C ».

ARTICLE 12 TAXES

La taxe sur les produits et services (T.P.S) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q) seront appliqués au tarif, lorsqu'exigible.

ARTICLE 13 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE A DIRECTION GÉNÉRALE, TRÉSORERIE ET SERVICE DU GREFFE

SERVICES	TARIFICATION
Frais d'administration	15 % par année
Intérêt/comptes en souffrance	10 % par année
Frais pour cheque non honoré par une institution financière	25 \$
Frais d'administration pour recouvrement de solde impayé (courrier recommandé)	10 \$
Assermentation	Gratuit pour les résidents d'Hébertville
Publicité dans le journal municipal Le Lien	Format carte d'affaires : 25 \$ ¼ page : 60 \$ 1/3 page : 75 \$ ½ page : 90 \$ Page complète : 180 \$
Demande par des citoyens et des professionnels pour des travaux de recherche	Travaux de recherche de plus d'une demi-heure 30 \$
REPRODUCTION ET EXPÉDITION DE DOCUMENTS	TARIFICATION
Copie d'un rapport d'événement ou d'accident	Tarif prescrit par règlement du gouvernement selon dernière mise à jour parue dans la gazette officielle du Québec
Pour un extrait du rôle d'évaluation	Tarif prescrit par règlement du gouvernement selon dernière mise à jour parue dans la gazette officielle du Québec
Copie d'un règlement municipal	Tarif prescrit par règlement du gouvernement selon dernière mise à jour parue dans la gazette officielle du Québec
Copie du rapport financier	Tarif prescrit par règlement du gouvernement selon dernière mise à jour parue dans la gazette officielle du Québec
Reproduction de la liste de contribuables ou d'électeurs par nom	Tarif prescrit par règlement du gouvernement selon dernière mise à jour parue dans la gazette officielle du Québec
Pour une page photocopiée d'un document autre que ceux énumérés précédemment	Tarif prescrit par règlement du gouvernement selon dernière mise à jour parue dans la gazette officielle du Québec
Transmission de documents par télécopie	2 \$
Réception de documents par télécopie	2 \$

ANNEXE B SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

CERTIFICATS	TARIFICATION
Utilisation de la rue	50 \$
Dépôt pour utilisation de la rue	500 \$
SERVICES	TARIFICATION
Localisation, ouverture et fermeture d'une entrée d'eau sur une propriété privée à l'intérieur des heures normales de travail	Gratuit à l'exception des frais pour l'accessibilité (dénivellement) qui sont aux frais du propriétaire
Localisation, ouverture et fermeture d'une entrée d'eau sur une propriété privée en dehors des heures normales de travail	3 heures de main d'œuvre/opération au taux et demi du salaire horaire prévu à la convention collective en vigueur
Location d'un fichoir sur les heures normales de travail	10 \$/location
Location d'un fichoir en dehors des heures normales de travail	3 heures de main d'œuvre/location Au taux et demi du salaire horaire prévu à la

	convention collective en vigueur
Coupe de bordure (à l'exception de la première entrée de stationnement)	Les coûts réels + 15 % de frais d'administration
Coupe de trottoir (à l'exception de la première entrée de stationnement)	Les coûts réels + 15 % de frais d'administration
Travaux exécutés par la municipalité sur une propriété autre qu'une propriété privée sur les heures normales de travail (main d'œuvre)	Heure/jour Salaire horaire prévu à la convention collective en vigueur et les frais inhérents s'il y a lieu (location de machinerie)
Travaux exécutés par la municipalité sur une propriété autre qu'une propriété privée en dehors des heures normales de travail (main d'œuvre)	Heure/jour Salaire horaire prévu à la convention collective en vigueur et les frais inhérents s'il y a lieu (location de machinerie)
Travaux exécutés par la municipalité sur une propriété autre qu'une propriété privée (machinerie lourde)	Les coûts réels + 15 % de frais d'administration
Déglacer ou nettoyer un tuyau de ponceau dérogatoire (diamètre inférieur à 45 cm ou installé en contravention des règles de l'art ou des règlements municipaux)	Les coûts réels + 15 % de frais d'administration
Corriger l'écoulement d'un fosse, lorsque son lit a été altéré par une action du propriétaire riverain ou de son représentant (remplissage, installation de tourbe, etc.) et non par sédimentation naturelle	Les coûts réels + 15 % de frais d'administration
Raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout existants (nouvelle installation, remplacement ou déplacement d'une valve maîtresse, entrée régulière)	Boîtier de service existant en marge de l'emprise municipale (sans prolongement de réseau) 15 avril au 15 novembre : 1 000 \$ 16 novembre au 14 avril : 1 500 \$ Le demandeur devra rembourser les frais inhérents réels si dépassement de coûts
Frais d'analyse eau potable (nitrite/nitrate)	40 \$
Domage à la propriété municipale	Tous les coûts inhérents à la réparation des dommages causés
VENTE	TARIFICATION
Travaux sans plan	25 \$
Travaux avec plan	50 \$
Drapeau de la municipalité d'Hébertville	Au coût réel

ANNEXE C SERVICES DES LOISIRS, CULTURE ET ÉVÈNEMENTS

Section I - Petite salle (hôtel de ville et ½ salle multi)			
1.1	Organismes accrédités reconnus par la ville	10 \$ / soirée (+tx)	
1.3	Organismes non reconnus par la ville - individus, entreprises, syndicats ou autres	40 \$ / ½ journée (+tx) 60 \$ / soirée (+tx) 80 \$ / journée (+tx)	
Section II - Palestre et Salle multifonctionnelle			
2.1	Organismes accrédités reconnus par la ville	60 \$ / soirée (+tx)	
2.3	Organismes non reconnus par la ville - individus, entreprises, syndicats ou autres	125 \$ / soirée (+tx)	
2.5	Rencontre après funérailles	92 \$ / soirée (+tx)	
2.7	Cours privés	15 \$ / heure (+tx)	
2.8	Utilisation de la cuisine et ou des équipements	25 \$ (+tx)	
Section III - Salle Amithèque de l'école Curé-Hébert + MLV			
3.1	Organismes accrédités reconnus par la ville	250 \$ / soirée (+tx)	
3.3	Organismes non reconnus par la ville - individus, entreprises, syndicats ou autres	400 \$ / soirée* (+tx)	
Section IV - Location du terrain de balle et terrain de soccer			
6.1	Activités sociales - individus ou entreprises	30 \$ ½ journée 45 \$ / journée	
6.2	Tournoi - privé, entreprise ou organismes non - accrédités (réinvestie sur les infrastructures)	200 \$ / tournoi	
6.3	Organismes accrédités	Gratuit	
6.4	Tournoi privé pour fins d'aides ou charité dont 80% et plus des profits sont retournés	Gratuit	
Section V - Location du terrain de tennis			
7.1	Dépôt pour la clé par utilisateur		20 \$
Section VI - Frais d'accessoires supplémentaire (Applicable à tous les locaux)			
8.1	Cafetière	Location de salle seulement	15 \$/cafetière
8.2	Module de support à vêtement	Location de salle seulement	15 \$/module
8.5	Chaises aux particuliers - TRANSPORT NON INCLUS - maximum 3 jours	Prêt d'équipement	0.75 \$/chaises
8.6	Tables rectangulaires sans chaise aux particuliers TRANSPORT NON INCLUS - maximum 3 jours	Prêt d'équipement	5 \$/tables
8.7	Tables rondes sans chaise aux particuliers TRANSPORT NON INCLUS - maximum 3 jours	Prêt d'équipement	10 \$/tables
8.8	Appel de service en dehors des heures de bureau pour accessoires manquant	Location de salle seulement ou Prêt d'équipement	Particuliers 50 \$ Organismes accrédités 35 \$
8.9	Pénalités de retard ou de non-retour	Prêt d'équipement	Retard : 20 \$ / jour Non-retour : 50 \$ pour saisi d'équipement chez le locataire

Clauses générales :

- La location d'une soirée commence à 16h00 pour se terminer à 1h00
- Les taxes ne sont pas incluses dans les prix
- Pour la location du temps des fêtes, les personnes intéressées doivent donner leur nom au plus tard le 15 mars et un tirage sera fait pour attribuer les salles le 16 avril. Une annonce sera faite dans le Lien de janvier, février et mars.
- Un dépôt de garantie de 50 \$ est exigé pour chacune des locations.

4.O. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - 77^{ÈME} CONGRÈS

CONSIDÉRANT la tenue du 77^{ième} congrès de la FQM qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal sous le thème « *Un Québec à l'image de ses régions* »;

CONSIDÉRANT que c'est une occasion pour les élus de partager et d'échanger sur une vision commune du développement économique, social et culturel de notre communauté;

5770-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le maire, Monsieur Marc Richard, la conseillère Madame Éliane Champigny ainsi que le conseiller Monsieur Éric Friolet à participer à ce congrès et d'en défrayer tous les coûts afférents.

4.P. ASSOCIATIONS DE VILLÉGIATURE - VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE 2018 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS

CONSIDÉRANT l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT l'aide financière à être versée aux domaines de villégiature qui sont reconnus par la Municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT les demandes reçues à ce jour des associations de villégiature;

CONSIDÉRANT les recommandations des vérificateurs de la Municipalité relativement au contrôle interne efficient des opérations comptables courantes;

CONSIDÉRANT les pièces justificatives présentées par les associations;

5771-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le déboursé relatif à une aide financière pour l'année 2018 de 15 % pour l'entretien de leurs chemins respectifs le tout en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales.

4.Q. FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - CONGRÈS, COLLOQUE ET FORMATION

CONSIDÉRANT la résolution à être abrogée portant le numéro 2402-2010 relative à l'allocation pour la participation des élus au congrès et autres activités de représentation;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser les frais remboursés pour la représentation et les déplacements des élus municipaux;

CONSIDÉRANT que ces remboursements sont établis à l'égard de tout acte accompli ou de dépenses engagées alors que l'élu représente la Municipalité, qu'il participe à tout congrès,

5772-2018

colloque, ou autre évènement tenu aux fins de fournir de l'information ou de la formation utile pour l'exercice de ses fonctions;

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les remboursements suivants pour les frais relatifs à la représentation et les déplacements des élus municipaux :

Frais de déplacement : remboursement déterminé selon règlement 111-2005 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Frais de stationnement : montant réel des frais encourus

Allocation forfaitaire de 150 \$ par jour par élu

Frais d'hébergement : montant réel des frais encourus

5. CORRESPONDANCE

5.A. REMERCIEMENTS

5.A.1. FESTIBALLE

L'organisme remercie la Municipalité pour son implication dans la 5^{ème} édition du Festiballe.

5.B. OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'organisme transmet du matériel promotionnel de la semaine québécoise des personnes handicapées qui se tiendra du 1^{er} juin au 7 juin 2018.

5.C. MINISTRE RESPONSABLE DES AÎNÉS - RECONNAISSANCE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Le Ministre responsable des aînés décerne officiellement à la Municipalité le titre de Municipalité amie des aînés, et ce, pour la durée de son plan d'action 2018-2023.

5.D. MINISTÈRE DE LA JUSTICE - MÉDIATEUR NON DISPONIBLE - DOSSIER 160-32-700156-180

Le Ministère de la Justice informe qu'aucun médiateur n'est disponible pour le dossier 160-32-700156-180.

5.E. CULTURE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017-2018

Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean convoque la Municipalité à l'assemblée annuelle générale 2017-2018. Cette rencontre aura lieu le jeudi 7 juin 2018 à 17h00, au Camp musical de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Aucun membre du Conseil n'est disponible.

5.F. CANADIAN NATIONAL (CN) - ÉDITION 2018

Le CN dépose l'édition 2018 de leur publication.

5.G. CORPORATION D'INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ALMA-LAC-SAINT-JEAN-EST (CIDAL) - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2017

La CIDAL dépose le rapport annuel 2017.

5.H. RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN (RMR) - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2017

La RMR dépose son rapport annuel 2017.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.A. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - DÉPÔT DE PROJET SENTIER DE MOTONEIGE

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2018, la Municipalité dispose d'un montant de 60 000 \$ dans le fonds de développement du territoire pour réaliser des projets structurants dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le développement du secteur Est du Mont Lac-Vert permettra d'implanter une piste sécuritaire et balisée pour l'accès aux motoneigistes;

CONSIDÉRANT QUE le développement de ce sentier permettra l'apport d'une nouvelle source de revenus pour l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures du Mont Lac-Vert appartiennent à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt 475-2015, des sommes non affectées sont disponibles, pour des travaux au centre récréotouristique du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assumera sa portion de 20 %, des coûts pour la réalisation du projet ;

5773-2018

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la direction générale, à déposer une demande d'aide financière de 45 000 \$ dans le Fonds de développement du territoire pour l'aménagement d'une piste sécuritaire et balisée pour l'accès aux motoneigistes.

6.B. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - DÉPÔT DE PROJET SENTIER DE QUAD

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2018, la Municipalité dispose d'un montant de 60 000 \$ dans le fonds de développement du territoire pour réaliser des projets structurants dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad a sollicité la collaboration de la Municipalité afin d'implanter un sentier balisé pour les véhicules tout terrain (VTT);

CONSIDÉRANT QUE ce sentier permettra de limiter la circulation des VTT dans les voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE ce sentier permettra de relier le sentier se terminant sur la rue La Barre jusqu'aux limites du territoire d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assumera sa portion de 20 %, des coûts pour la réalisation du projet ;

5774-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la direction générale, à déposer une demande d'aide financière dans le Fonds de Développement du territoire de 15 000 \$ pour implanter une piste balisée de VTT reliant le sentier se terminant sur la rue La Barre jusqu'aux limites du territoire d'Hébertville.

6.C. RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE - OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT la demande de relocalisation déposée par le Cercle des années d'Or en janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la cohabitation de plusieurs organismes communautaires dans un même lieu, des adaptations sont requises à la Salle Multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE des aides financières sont disponibles pour réaliser ce type de projet;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer des demandes d'aides financières, des estimations de coûts et des plans préliminaires sont requis;

CONSIDÉRANT les deux offres de services obtenues pour les plans préliminaires et l'estimation des coûts de travaux;

5775-2018

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de services, d'Anicet Tremblay et Serge Harvey Architectes inc. pour un montant de 1 600 \$, plus les taxes applicables, pour la conception des plans préliminaires et l'estimation des coûts pour les travaux de réaménagement de la Salle Multifonctionnelle.

6.D. TERRAIN DE BALLE - RÉFECTION DE L'AVANT-CHAMP

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 5735-2018, le Conseil municipal consent à affecter l'aide financière non utilisée du Festiballe de 4 000 \$ pour des travaux futurs de réfection du terrain de balle;

CONSIDÉRANT l'estimation de Gravier Donckin Simard et fils de 7 500 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de réfection de l'avant-champ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce projet il y aura des commanditaires pour un montant de plus de 2 100 \$;

5776-2018

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Lac-Saint-Jean autorise la Municipalité à procéder aux travaux, puisque propriétaire du site;

Il est proposé par le conseiller M. Dave Simard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter l'offre de services d'un montant de 7 500 \$, plus les taxes applicables, de Gravier Donckin Simard et fils pour la réfection de l'avant-champ du terrain de balle.

6.E. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS - DÉPÔT D'UN PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE

CONSIDÉRANT la demande de relocalisation déposée par le Cercle des années d'Or en janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la cohabitation de plusieurs organismes communautaires dans la salle Multifonctionnelle, des adaptations sont requises et des espaces de rangement doivent être créés;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail composé de bénévoles aînés, membres des organismes communautaires, a été formé pour ce projet;

5777-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la direction générale, à déposer une demande d'aide financière dans le Programme Nouveaux Horizons afin d'aménager la Salle Multifonctionnelle et y permettre la cohabitation de plusieurs organismes communautaires.

6.F. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 504-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 451-2014 SE RAPPORTANT AUX USAGERS DU TERRAIN DE CAMPING

Avis de motion est par la présente donné par M. Tony Côté, conseiller qu'il compte déposer, à la séance du Conseil du 4 juin 2018, le projet de règlement 504-2018 visant à modifier le règlement 451-2014 se rapportant aux usagers du terrain de camping.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

6.G. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 504-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 451-2014 SE RAPPORTANT AUX USAGERS DU TERRAIN DE CAMPING

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville est propriétaire du Camping Lac-vert;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite adopter ce règlement afin de mieux encadrer la gestion du camping;

CONSIDÉRANT QUE le camping compte vingt-deux (22) terrains saisonniers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit gérer les aménagements ainsi que les installations situées sur les terrains saisonniers;

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé le 4 juin 2018;

POUR CES MOTIFS;

5778-2018

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Dave Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le présent règlement portant le numéro 504-2018, lequel statue, ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

2. Modification de l'article 3 ayant trait à l'attribution des terrains saisonniers

L'article 3 du règlement se rapportant aux usagers du terrain de camping ayant trait à l'attribution des terrains saisonniers est modifié pour identifier les terrains saisonniers, définir un résident d'Hébertville, préciser le mode de fonctionnement des terrains saisonniers et expliquer la gestion de la liste d'attente. Cet article se lira en conséquence dorénavant comme suit :

Article 3

Il est établi l'attribution de 22 terrains pour les campeurs saisonniers au camping. Les terrains attribués pour la clientèle saisonnière sont les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 34, 39, 41, 42.

Les terrains réservés pour des fins d'utilisation saisonnière seront attribués selon les ratios suivants :

Résident d'Hébertville :	52 %
Non résident :	48 %

Un résident (e) d'Hébertville est un propriétaire foncier de la Municipalité d'Hébertville ou une personne dont son adresse civique de résidence principale se trouve à Hébertville.

Une fois ce ratio respecté, l'intégration de nouveau campeur saisonnier se fera via les clients longue durée et ce en fonction de leur ancienneté. Dans le cas de clients ex aequo, la priorité sera attribuée par un tirage au sort.

Il est possible en s'inscrivant sur la liste d'attente officielle de la municipalité d'Hébertville, qui est gérée via le site internet du camping, d'inscrire son nom pour devenir campeur longue durée.

Un saisonnier qui désire changer de terrain sur le site peut s'inscrire à une liste d'attente à cet effet tenue à la municipalité d'Hébertville. Lorsque se libère un terrain saisonnier, les saisonniers sur cette liste seront contactés selon l'ordre établi pour vérifier leur intérêt à se localiser sur le terrain devenu vacant. Advenant un refus de sa part, le

saisonnier prend place à la fin de la liste d'attente des saisonniers.

3. Modification de l'article 19 ayant trait aux terrains saisonniers

L'article 19 du règlement se rapportant aux usagers du terrain de camping est modifié pour uniformiser la tarification saisonnière et éliminer les frais supplémentaires pour les équipements autorisés. Cet article se lira en conséquence dorénavant comme suit :

Article 19

Pour les terrains saisonniers, mis à part l'unité réfrigérée située à l'intérieur du véhicule récréatif, une deuxième unité réfrigérée (congélateur, frigidaire, refroidisseur à vin et autres) est autorisée.

De plus, une laveuse est autorisée uniquement si elle est située à l'intérieur d'un bâtiment accessoire. Aucune sècheuse n'est autorisée.

4. Modification de l'article 20 ayant trait aux dimensions des patios et abris moustiquaires sur les terrains saisonniers

L'article 20 du règlement se rapportant aux usagers du terrain de camping est modifié pour permettre aux saisonniers d'avoir à la fois sur son terrain, l'auvent de sa roulotte et un abri moustiquaire:

Article 21

Les dimensions du patio ne doivent pas excéder la longueur de la roulotte et la largeur de l'auvent, de l'abri moustiquaire ou un maximum de 10 pieds.

De plus, un permis de construction devra être délivré pour la réalisation des travaux.

Article 25

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

6.H. REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DU PAVILLON D'ACCUEIL DU MONT LAC-VERT - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 5720-2018, le Conseil municipal a octroyé un contrat à les Constructions Trépanier Brown inc. pour remplacer le revêtement extérieur du pavillon d'accueil du Mont Lac-Vert;

CONSIDÉRANT QU'EN retirant le revêtement de la façade Est du bâtiment, des signes d'infiltration d'eau et de détérioration des matériaux ont été constatés par l'entrepreneur et le surveillant de chantier;

CONSIDÉRANT QUE les seuils de portes sont endommagés;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts reçue par l'entrepreneur pour corriger ces éléments;

5779-2018

CONSIDÉRANT la directive et recommandation du surveillant de chantier Éric Painchaud Architectes et Associés inc. pour procéder à ces travaux;

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'entrepreneur général, les Constructions Trépanier Brown inc. à procéder aux travaux tels que soumis le 22 mai 2018 pour un montant de 7 475 \$ plus taxes pour le mur Est et 2 200 \$ plus taxes pour les seuils de portes.

6.1. SÉCURITÉ PIÉTONNIÈRE - ACHAT DE BOLLARDS

CONSIDÉRANT le circuit piétonnier des rues Martin, Taché, Villeneuve, Potvin sud et Turgeon ;

CONSIDÉRANT QUE ce circuit sécurise les piétons et que l'installation de bollards ajoutera une barrière physique avec les véhicules;

CONSIDÉRANT QU'au budget 2018 une somme de 1 500 \$ a été affectée pour l'achat et l'installation de bollards supplémentaires;

5780-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De faire l'acquisition de bollards pour un montant maximal de 1 500 \$, taxes incluses et de les installer sur les rues Martin et Villeneuve.

7. URBANISME

7.A. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ - 906, RANG CARON

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Savard est propriétaire depuis le 30 décembre 1996 de l'immeuble situé au 906, rang Caron;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la régularisation de l'installation septique de la résidence du 906, rang Caron;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas d'impact négatif sur les activités agricoles du propriétaire puisqu'elle vise à régulariser des installations existantes;

CONSIDÉRANT QU'il y aura peu d'impact sur l'homogénéité du secteur puisque la parcelle de terrain faisant partie de la demande est enclavée par le terrain du 904, rang Caron et l'emplacement de la tour de télécommunication autorisée, dossier no. 320 544;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 364-2004 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autre emplacement disponible sur le territoire puisque l'installation septique dessert cette résidence et qu'elle est déjà existante;

5781-2018

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Éric Friolet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande d'autorisation pour aliéner et utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 4 683 995 du cadastre du Québec afin de régulariser l'installation septique de la propriété du 906, rang Caron.

**7.B. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ -
CHEMIN DE LA MEUNERIE**

CONSIDÉRANT QUE la demande est formulée par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et que ceux-ci effectueront les travaux de reconstruction du pont menant au chemin de la Meunerie;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction nécessitent une aire de travail temporaire afin d'aménager un pont temporaire pour le passage des résidents du secteur;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible d'utiliser les parties de lots faisant l'objet de la demande pour y pratiquer l'agriculture puisqu'ils sont présentement utilisés à des fins résidentielles et commerciales;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucun impact négatif sur les activités agricoles puisque les terrains sont en majeure partie utilisés à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 364-2004 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autre emplacement disponible en dehors de la zone agricole;

5782-2018

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande d'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie des lots 4 684 176, 4 684 177, 4 685 481, et 4 685 600 afin de permettre la reconstruction d'un pont sur le chemin de la Meunerie.

**7.C. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
PIIA - 232, RUE TURGEON**

CONSIDÉRANT QUE la propriété du 232, rue Turgeon est située à l'intérieur du périmètre établi par le règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite apporter des modifications au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées respectent les critères du PIIA;

5783-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux de rénovations au 232, rue Turgeon. Ces travaux consistent à remplacer le

revêtement extérieur des murs de la résidence par du déclin de vinyle de couleur Flagstone (gris) de la compagnie Kaycan et la toiture sera du bardeau d'asphalte noir. De plus, deux fenêtres seront modifiées à l'étage en cour latérale par des fenêtres en PVC blanc, celles-ci s'agenceront aux autres fenêtres qui ont déjà été remplacées il y a quelques années. Finalement, la réfection de galerie en cour avant sera reconstruite en bois et teinte de couleur noyer.

7.D. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 118, CHEMIN DU RUISSEAU

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme ne sont pas compromis;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas sur un usage ou la densité, en conformité avec la loi;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n'affecte pas les distances séparatrices prévues au règlement de zonage;

5784-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour la propriété située au 118, chemin du Ruisseau à Hébertville. La dérogation mineure vise à permettre la construction d'un gazebo à 0.6m de la limite latérale au lieu de 0.45m comme demandé par le propriétaire alors que la norme est établie à 2m. Considérant que la norme minimale pour l'implantation un bâtiment accessoire est de 0.6m avec les limites latérales et arrières.

De plus, l'autorisation est conditionnelle à l'autorisation écrite du propriétaire voisin, soit celui du 122, chemin du Ruisseau ainsi que la construction d'un mur sans ouverture donnant sur cette propriété.

7.E. VENTE DE TERRAIN LOT 4 685 514 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 685 514 a été mis en vente pour taxes et a été vendu le 8 juin 2017 conformément aux prescriptions des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'aucun adjudicataire ne s'est manifesté de sorte que la municipalité l'a acquis conformément à l'article 1038 dudit Code pour la somme de 1565,85 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1 du Code municipal stipule qu'une municipalité doit vendre ses biens à titre onéreux, soit l'équivalent de sa juste valeur marchande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté un évaluateur agréé afin de déterminer la valeur du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourra vendre le terrain portant le numéro de lot 4 685 514 du

cadastre du Québec à Autocar du Lac après le 8 juin 2018, soit un an après son adjudication selon l'article 1043 du Code municipal du Québec;

5785-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la vente du terrain à Autocar du Lac, soit le lot 4 685 514 du cadastre du Québec d'une superficie de 823,2 m², pour un montant de 7 265,85 \$ plus les taxes applicables.

Le Maire et la directrice générale par intérim sont autorisés à signer à titre de représentants de la municipalité d'Hébertville, toute la documentation pertinente pour finaliser cette transaction de vente.

8. DONS - SUBVENTIONS - INVITATIONS

5786-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny appuyé par le conseiller Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales :

8.A. MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE LAC-SAINT-JEAN - CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2018-2019

L'organisme demande une aide financière pour 2018 et 2019. Un montant de 25 \$ est autorisé.

8.B. FESTIVAL DU BLEUET - INVITATION

L'organisme invite la Municipalité à participer au défilé qui se tiendra le dimanche 5 août 2018 en après-midi. Aucun membre du Conseil n'est disponible.

8.C. SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'organisme invite la Municipalité à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le mardi 12 juin 2018, à 19h00, à Alma. Aucun membre du Conseil n'est disponible.

8.D. TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (TRCA) - PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2018

L'organisme invite la Municipalité à assister à la présentation du plan d'action 2018. Cette rencontre aura lieu le lundi 11 juin 2018 à 14h00, à la salle Multifonctionnelle de Saint-Bruno. Madame Éliane Champigny est désignée pour y assister.

8.E. POPOTE ROULANTE DES CINQ CANTONS - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE

L'organisme demande la gratuité de la salle Multifonctionnelle pour l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le jeudi 14 juin 2018, de 13h00 à 16h00. La gratuité est octroyée.

8.F. POPOTE ROULANTE DES CINQ CANTONS - INVITATION

L'organisme invite la Municipalité à l'assemblée générale annuelle prévue le jeudi 14 juin 2018, à 14h00. Monsieur Christian Desgagnés est désigné pour y assister.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a participé aux rencontres suivantes :

- Rencontre Havre Curé-Hébert
- Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud, il dépose les rapports d'intervention des mois de mars et avril
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Comité des travaux publics avec Madame Josée Garon de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Visite personnelle à Labrecque pour constater le nouveau traitement de surface pour l'asphaltage

LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD

Le conseiller M. Dave Simard informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Réunion plénière du Conseil municipal
- Commission des loisirs

LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres et aux activités suivantes :

- Organisme de Bassin Versant du Saguenay
- Remise de décoration Corps de cadets 2769 Belle-Rivière
- Commission des loisirs
- Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD)
- Rencontre avec la Coalition des domaines de villégiature
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Rencontre pour l'évaluation annuelle de la directrice générale par intérim
- Assemblée générale annuelle du Réseau Biblio
- Entrevues pour le poste de journalier saisonnier

LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Gestion récréotouristique du Mont Lac-comité de la Patrouille
- Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Comité des finances

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation d'Hébertville
- Comité des travaux publics avec Madame Josée Garon de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Spectacle Maison des jeunes la Zone
- Foyer le Pionnier
- Réunion plénière du Conseil municipal

LE CONSEILLER M. ÉRIC FRIOLET

Le conseiller M. Éric Friolet informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontre avec la Coalition des domaines de villégiature
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Comité des travaux publics avec Madame Josée Garon de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : 22 permis ont été émis au mois d'avril 2018 totalisant un montant de travaux de 3 022 999 \$ et 44 permis au mois de mai totalisant un montant de travaux de 1 302 450 \$
- Entrevue pour le poste de journalier saisonnier

LE MAIRE M. MARC RICHARD

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

- Conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation d'Hébertville
- Brunch de la Fondation Équilibre sous la présidence d'honneur de Monsieur Marc Asselin, maire de Ville d'Alma
- Souper des maires du Secteur sud
- Rencontre MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Soirée d'information à Saint-Gédéon concernant les éoliennes
- Lac-à-l'épaule des élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud
- Conseil d'administration de Gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Rencontre avec les représentants d'Hydro-Québec
- Spectacle Maison des jeunes la Zone
- Dek Hockey - Mise au jeu officielle
- Réunion plénière du Conseil municipal
- Rencontre avec M. William Fradette, candidat Lac-Saint-Jean
- Signature pour la vente de terrain chemin de l'Érablière
- Évaluation annuelle de la directrice générale par intérim
- Brunch des Filles d'Isabelle

M. Richard fait la lecture du rapport des activités de la bibliothèque pour le mois de mai.

10. LISTE DES COMPTES

10.A. LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

5787-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 196 258,55 \$.

10.B. LISTE DES COMPTES DU MONT LAC-VERT

5788-2018

Il est proposé par la conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général du Mont Lac-Vert pour une somme totalisant 63 181,73 \$.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Mandat pour le réaménagement de la salle Multifonctionnelle pour les organismes d'Hébertville
- Travaux du pont de la meunerie par le Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports
- Adoption du règlement 503-2018
- Reboisement du secteur de la tornade
- Règlement 504-2018 - précisions
- Dossier de médiation - M. Alain Tremblay
- Remboursements des élus pour les congrès
- Plan triennal d'immobilisations
- Délai de production des états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation
- Associations de villégiature - Négociations
- Fonds de développement du territoire - Projet d'aménagement d'un sentier de motoneige
- Achat de bollards
- Évaluation annuelle des employés municipaux
- Frais pour l'alimentation électrique de la pompe au camping
- Frais d'Hydro-Québec pour le Mont Lac-Vert

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés propose de lever l'assemblée, à 20h30.

MARC RICHARD
MAIRE

KATHY FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
PAR INTÉRIM